

Rentmybus

CONVENTION DE LOCATION

Nom chauffeur * : _____ Prénom chauffeur * : _____
Association / Club * : _____
Adresse : _____
NPA/Localité : _____
Tél. mobile * : _____ Tél. privé : _____
N° permis * : _____ Date permis de conduire : _____
E-mail chauffeur : _____
E-mail responsable de location * : _____

✉ * : à remplir obligatoirement – attention aux obligations liées aux permis autorisés (cf. document disponible sur le site) :

<http://rentmybus.wix.com/rentmybus#!services/c205y>

Véhicule

Marque : **Renault** Type : **Master 16 L342 (Diesel)** Plaque : **VD 11072** Couleur : **Orange**

Nombre de passagers : **13 + 1 chauffeur = 14** Mise en circulation : **15.08.2015**

Tarification * Km suppl. : CHF 0.70 / km sauf accord

Tarif Daily "semaine"	_____ 24 heures	220 km	CHF 170. -	CHF _____
Tarif Daily "week-end"	_____ 24 heures	220 km	CHF 210. -	CHF _____
Tarif Weekend "semaine"	_____ 48 heures	490 km	CHF 270.-	CHF _____
Tarif Weekend "week-end"	_____ 48 heures	490 km	CHF 310.-	CHF _____
Tarif Microrent "6"	_____ 6 heures	60 km	CHF 79. -	CHF _____
Tarif Microrent "8"	_____ 8 heures	90 km	CHF 89. -	CHF _____
Tarif Microrent "10"	_____ 10 heures	110 km	CHF 109. -	CHF _____
Tarif Microrent "12"	_____ 12 heures	140 km	CHF 129. -	CHF _____

Total CHF _____

Le paiement, devra être effectué avant la prise en charge du véhicule, ou en accord avec le staff de rentmybus, en cas de suppléments, ils se verront facturer avec paiement à 10 jours

Information tarifaire complète :

http://www.ocn.ch/ocn/files/pdf52/2013-04-11_internet_conduireminibus_nonprofessionnel.pdf

Tarif Ondemand (sur demande)

Du _____ à _____ h _____ ; au _____ à _____ h _____

Destination : _____ Km prévus : _____ Nbr jours prévus : _____

Convention signée pour une durée du : Au

Lieu et date : _____ Signature locataire :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Les prix de location sont très attractifs, les obligations liées à la location du bus sont usuelles et permettront de conserver les tarifs aux plus bas et de maintenir la bonne qualité de l'objet.

Le locataire reconnaît que le véhicule qui lui est mis à disposition est en parfait état, le plein de diesel fait ; il s'engage à le restituer tel que reçu propre et avec le plein effectué.

Le locataire est tenu d'informer immédiatement le loueur de tous vols, collisions ou dommages concernant l'objet loué.

Le locataire s'engage à payer les dommages faits au véhicule en cas d'accident où la responsabilité du conducteur est engagée (par exemple : alcool, excès de vitesse, perte de maîtrise, violations des règles de circulation, consommation de stupéfiant, etc...).

Une prolongation de la durée de location, n'est possible qu'en cas d'accord du loueur. En cas de restitution tardive, le locataire répond de tout dommage direct ou indirect que le loueur pourrait subir de ce fait.

En cas d'annulation de réservation, le loueur est en droit de percevoir la moitié des frais de location.

Au cas où le locataire restitue le véhicule sans avoir au préalable fait le plein de carburant au plus près du lieu de restitution, le loueur pourra percevoir un dédommagement de 50.- en sus du coût de l'essence manquante.

Le locataire s'engage à payer toutes amendes (stationnement, excès de vitesse, etc...) durant les heures où le véhicule est sous sa responsabilité, il sera facturé 30.- de frais pour les charges administratives découlant de l'infraction.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin, à ne pas remorquer un autre véhicule, à ne pas participer à une compétition automobile, à ne pas confier le volant à une personne n'ayant pas le droit de conduire le véhicule.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule. La consommation de nourriture et autres boissons est interdite à bord. Si besoin est, il est recommandé de faire un arrêt sur une aire d'autoroute ou un endroit prévu à cet effet. Le véhicule est livré propre, il sera rendu dans le même état. En cas de problème, un montant de Frs. 50.- sera facturé en plus des frais de nettoyage.

Le for juridique est à Lausanne. Le droit suisse est applicable.

Merci de prendre note des dernières directives pour la prise en charge du bus et sa restitution dans les meilleures conditions.

RESTITUTION, ETAT DU VEHICULE :

Signaler tous dommages éventuels sur la carrosserie avant la prise en charge du véhicule au responsable (079/210 25 51)



REMARQUES EVENTUELLES :

Le locataire déclare qu'il a lu toutes les conditions spéciales et générales de la convention (recto/verso, 2 pages) et qu'il accepte par 2 signatures celles-ci.

Kilométrage à la prise ou photo : _____ Kilométrage au rendu ou photo : _____

Lieu et date : _____

Signature locataire :